

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/58

Acquisition des parcelles : aménagement du chemin piétonnier chemin Penouilh

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir les parcelles suivantes pour une superficie de 509 m² afin de réaliser une voie verte. Ces parcelles seront intégrées dans la voirie communale.

N° PARCELLE	CONTENANCE	PROPRIETAIRES		
AK 151	17	M. Escalé Pierre et Mme Tufnell Aurélia - 8 chemin Bareilles 64121 Montardon		
AK 153	35	M. Bernatas Gilles - 11 chemin Penouilh - 64121 Montardon	Mme Guilley Evelyne - 3 chemin du bois 64121 Montardon	Mme André Nathalie - 21 allée Léon Dongaitz - 64500 Saint-Jean- de-Luz
AK 152	70	Mme Chamagne Laure et M. Dias Frédéric - 7 chemin Penouilh 64121 Montardon		
AK 89	83	Mme Bernard Josette et M. Bernard Jean - 9 chemin Penouilh 64121 Montardon		
AK 96	128	M. Bernatas Gilles - 11 chemin Penouilh - 64121 Montardon	Mme Guilley Evelyne - 3 chemin du bois 64121 Montardon	Mme André Nathalie - 21 allée Léon Dongaitz - 64500 Saint-Jean- de-Luz
AK 170	135	Mme Lacadée Marie-Thérèse - 3 chemin de la lande 64410 LARREULE		
AK 183	41	M. Guilley Thomas et Mme Saliou Audrey - 17 chemin Penouilh 64121 Montardon		
Total	509			

Cette acquisition auprès des propriétaires suscités serait acceptée par ces derniers à titre gratuit.
Vu l'avis favorable de la commission patrimoine aménagement le 29 octobre 2025,

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE l'acquisition à titre gratuit des parcelles suscitées section AK pour une superficie totale de 509m²

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.

